



COMPTE-RENDU DE LA CAP DES GREFFIERS EN CHEF DU 28 FÉVRIER 2012

COUR de CASSATION			
TENNEGUIN ép. LOGEAIS	Catherine	CA PARIS	PCC 1G AU 1er JUIN 2012
CA AIX en PROVENCE			
MELMOUX	Béatrice	ENG DIJON	SAR AIX EN PROVENCE RGB 1° G. au 1er juin 2012
SILBERZAHN	Bénédicte	TGI MARSEILLE	SAR AIX EN PROVENCE RGI A au 1er Juin 2012
CA DOUAI			
NAGLE	Audrey	SAR REIMS	SAR DOUAI RGB 1° G au 1er Juin 2012
CA LYON			
CHAPUIS	Sylvie	TGI LYON	SAR LYON RGB 1° G au 1er Avril 2012
CA REIMS			
GENTILINI	Michel	SAR REIMS	TGI REIMS DG 2° C au 1er Juin 2012

DÉCLARATION

Lors de la dernière CAP du 10 Janvier 2012, vous nous avez annoncé un renforcement des effectifs dans les « SUPER-SAR », dits « SAR-BOP », notamment en catégorie A, ce qui justifie cette CAP fermée de ce jour, qui devait statuer sur des emplois de **RGB**.

Quelle ne fût pas notre surprise, de constater la publication le 19 Janvier 2012, de 3 emplois à la direction de l'ENG, de « chargés de mission ayant vocation à devenir des sous-directeurs » (avec prise de fonctions le 1 Avril soit 1 mois seulement après la tenue de cette CAP), sans que les organisations syndicales aient été consultées.

Si la nécessité et l'importance d'une nouvelle réorganisation de l'ENG ne nous ont pas échappé, il est fondamental pour notre organisation syndicale que celle-ci ne soit pas conçue dans la précipitation mais avec une réflexion préalable, appuyée et sereine, pour mettre en place des missions aussi stratégiques.

Egalement, lors de cette CAP de Janvier, nous vous avons exposé notre inquiétude quant au devenir des greffiers en chef affectés dans les SAR-UO (des *sous-sar* ?), décliné dans un projet présenté le 16 décembre 2011.

Depuis, nos craintes se sont révélées plus que fondées : si, pour l'administration, cette réforme des BOP, « constitue une opportunité pour réformer les SAR », pour nous et nos collègues on assiste à un démantèlement de ces structures mises en place en 1996 mais qui ont su évoluer depuis, à un appauvrissement du métier de greffier en chef, **tant les impacts sur les métiers et les emplois sont graves.**

- disparition des fonctions de RGF, RGBMP, RGBPI, dans les SAR-UO, les *sous-sar*
- réduction des pôles CHORUS de 18 à 9

avec une conséquence inévitable : le DÉPYRAMIDAGE DES EMPLOIS DE DDARJ DANS LES SAR-UO

Après 6 ans de fonctionnement, une restructuration non concertée sous-entend que dans ces services la profession de greffier en chef est gravement menacée.

S'il est exact (ce que la dernière opération de repyramidages des emplois a stigmatisé) que la répartition des effectifs n'est pas satisfaisante et qu'elle doit être revue globalement, ce ne peut être au détriment du corps des greffiers en chef.

Deux dernières observations complémentaires :

- **sur la mise en application de l'article 115 de la loi de finances 2011**, qui a fait forte impression dans le monde des fonctionnaires des services judiciaires, qui voient leurs jours RTT disparaître en cas de congés maladie de toute nature mais subsister pour les magistrats (les militaires etc)

On nous objectera, certes, le statut législatif de ces derniers mais comme d'habitude encore « 2 poids 2 mesures » !

- **sur les nouvelles épreuves du concours de greffier en chef** : nous sommes toujours en attente de la parution de l'arrêté les fixant pour un prochain concours en Juillet

En réponse à notre déclaration préliminaire, l'Administration nous a indiqué que :

- **l'arrêté relatif aux nouvelles épreuves du concours de greffier en chef était en cours de publication**
- **les emplois à l'ENG seraient republiés pour la CAP de juin**
- **concernant les SAR, une réunion aurait bien lieu le 12 mars prochain, consacrée à leur réorganisation, l'objectif étant de donner des moyens supplémentaires aux SAR BOP tout en maintenant les SAR UO.**

Les membres de la CAP